RAPPORT DE VÉRIFICATION

SOCOTEC

LEROY MERLIN FRANCE
RUE CHANZY
LEZENNES
59712 LILLE CEDEX 9

TRANSPORT MECANIQUE

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements avec observations	Nombre d'équipements non vérifiés	Nombre de mises à l'arrêt préconisées
Elévateurs-TM	1	0	0	0

Adresse d'intervention :
LEROY MERLIN HOUDEMONT
ROUTE DEPARTEMENTALE 570
ZAC DE FROCOURT
54180 HOUDEMONT

Mission réalisée le 20/10/22

Date de vérification précédente : 05/08/21
Périodicite : 12 mois / Prochaine vérification : 10/23

Références SOCOTEC :
N° du rapport : 25640/22/3058
Date du rapport : 20/10/2022
N° d'affaire : 1908N11P0000002
Désignation : LEROY MERLIN-HOUDEMONT - Equipements de transport mécanique - Vé
N° intervention : N11P0221000000000249
Aucune observation

Références Client :
Site : 130LEROY MERLIN NANCY HOUDEMONT

1.0.0.1 - TM51661

Agence Équipements Nancy
Pôle Grand Est - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 1 Rue du Clocher de Véselise - 54230 CHAVIGNY
Tél. : (+33)3.83.35.92.60
Email : equipements.nancy@socotec.com
SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M SCHAEFFER Gilles
Nombre de pages : 5

cofrac INSPECTION
Accréditation
n°3-1593
Liste des implantations et portée disponibles sur
www.cofrac.fr

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Mainteneur	Type d'équipement	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de visite	Observations	Equipement non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée	Page
ATD	Elévateurs-TM	Escalier-bureaux	Vimec V65 N°12867	1468	20/10/22	0			3

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de Mr HABER.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : Absence d'accompagnement

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles dont l'ensemble des points figurent dans le tableau de référence joint au présent rapport

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. ELÉVATEURS-TM (ELÉVATEUR VERTICAL/ESCALIER-BUREAUX/VIMEC V65 N °12867/1468)

1.1. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION ET DE LA MISSION

Type	Elévateur vertical
Installateur	ATD
Année d'installation	2018
Constructeur	VIMEC CE
Mainteneur	ATD
Localisation	Escalier-bureaux
Réglementation prise en référence	Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes
Périodicité réglementaire (exprimée en mois)	12
Périodicité retenue par le client (exprimée en mois)	12
Photo	
Identification de l'élévateur	Vimec V65 N°12867
Libellé client	1468
QR Code :	
Charge nominale (kg)	300
Vitesse nominale (m/s)	0,15
Type de suspension	Pignon- crémaillère

1.2. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

Annexe au rapport de Vérification Générale Périodique d'un ascenseur, monte-charge et élévateur de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s

Liste des points vérifiés dans le cadre de la mission

Lors de la mission effectuée par SOCOTEC, l'ensemble des points concernant l'installation, identifiés parmi ceux figurant dans le tableau de référence* ci-dessous, a été vérifié.

1	**DOCUMENTS**
1.1	Carnet d'entretien
1.1.1	Formalisation de la vérification des éléments de guidage et conclusions
1.1.2	Formalisation de la vérification des suspentes et de leurs attaches et conclusions
1.1.3	Formalisation de la vérification des mécanismes de levage et conclusions
1.1.4	Formalisation de l'essai du dispositif parachute ou équivalent et conclusions
1.2	Dernier rapport de contrôle technique (uniquement pour les ascenseurs
1.3	Dernier rapport de vérification périodique
2	**Gaine**
2.1	Eléments constitutifs de la gaine
2.2	Protecteurs mobiles (Trappes et portes de visite)
2.3	Verrouillage électrique et mécanique des trappes et portes de visite
2.4	Eléments de guidage (habitacle et contrepoids)**
2.5	Suspentes et attaches, poulies**
2.6	Dispositif amovible dont la mise en place est nécessaire pour maintenir une réserve de sécurité
2.7	Dispositif(s) limitant la course de l'habitacle
2.8	Accès à la cuvette (échelles, …)
3	**Local des machines**
3.1	Accès au local (échelles, trappes, garde-corps, …)
3.2	Mécanismes de levage (treuil, poulies, tambour, vérin…)**
3.3	Dispositif parachute ou équivalent**
3.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne
3.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité spécifique)
3.6	Consignes
4	**Paliers**
4.1	Organes de service et de signalisation
5	**Portes palières**
5.1	Eléments constitutifs
5.2	Verrouillage mécanique et électrique
5.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,…)
6	**Habitacle**
6.1	Eléments constitutifs (structure, plancher, parois, porte, garde-pieds,…)
6.2	Précision d'arrêt et de maintien de l'arrêt
6.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,…)
6.4	Organes de service et de signalisation
6.5	Eclairage normal et de secours
6.6	Dispositif de demande de secours
6.7	Affichage de la limite d'usage
6.8	Indication de la charge

** Cette annexe respecte la méthodologie VGP selon le fascicule SOCOTEC - HH.CB.400 pour les vérifications périodiques des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s dans les établissements soumis au Code du travail ainsi que le guide 023 de FILIANCE validé par la délégation équipements.*

*** Pour les équipements installés en France, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques, ces vérifications ne sont pas à réaliser, si les documents fournis par l'entreprise d'entretien en font état.*

Dans le cadre d'une vérification générale périodique étendue (**VGPE),** SOCOTEC peut apporter au chef d'établissement gardien de la chose dont il a la responsabilité, des éléments de réponse portant sur le respect des exigences relatives à la sécurité des travailleurs qui interviennent sur ces équipements. Cette prestation comporte en plus de la VGP réglementaire, le contrôle et l'interprétation des essais relatifs :

- à l'éclairage normal et de secours de la zone de machinerie et de poulies (locaux), de la gaine et des abords de portes paliers ;
- aux dispositifs de protections électriques ;
- aux équipements sur le toit de l'habitacle ;
- aux équipements dans la cuvette ;
- aux équipements dans le local de machines et de poulies ;
- aux dispositifs de protections de parties tournantes ;
- au dépannage à main ou manœuvre de rappel ;
- à l'usage exclusif de l'espace réservé à l'ascenseur ;
- à l'état général des éléments de l'installation.

ANNEXE 1 - ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Identification de l'installation					
Mainteneur	Type d'équipements	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de la visite
ATD	Elévateurs-TM	Escalier-bureaux	Vimec V65 N°12867	1468	20/10/22

EVALUATION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE D'INSPECTION
réalisée par M SCHAEFFER Gilles
en application des articles R.4543-1 à R.4543-28 du code du travail

L'étude de sécurité, réalisée par SOCOTEC pour cette installation, n'a pas mis en évidence de risques nécessitant la mise en œuvre de mesures destinées à assurer la sécurité du contrôleur.